



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AUX CONCOURS DE RELATIONS EXTÉRIEURES - CONCOURS EXTERNES (PCRE)

2021/2022

Préparation aux concours et aux examens professionnels -

► PRÉSENTATION

Le public : la préparation aux concours de relations extérieures est assurée **en présentiel** et vaut pour tous les concours externes de catégorie A ou B, en matière de relations extérieures :

- En premier lieu, l'accès à l'emploi de **secrétaire des affaires étrangères** (cadre général) ; mais, le concours de catégorie B de secrétaire de chancellerie peut également être passé ;
- En second lieu, l'accès à l'emploi **d'attaché de la sécurité extérieure**.

La sélection : la préparation est ouverte, en externe, à tout candidat titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent à Bac + 3. La sélection est opérée, sur dossier, par une commission dont la composition est fixée par le Directeur de l'institut.

L'IPAG de Paris ne vérifie pas les conditions de recevabilité aux concours externes de relations extérieures, notamment de secrétaire des affaires étrangères - cadre général ou d'attaché de la sécurité extérieure, qui doivent être remplies par les candidats.

Les concours préparés : les enseignements et entraînements écrits et oraux des deux semestres sont définis, dans un souci d'efficacité, sur le programme de deux concours principalement préparés : le concours externe de secrétaire des affaires étrangères - cadre général (arrêté du 31 décembre 2010) et le concours externe d'attaché de la sécurité extérieure (arrêté du 6 juin 2017).

a) Le concours externe de secrétaire des affaires étrangères comporte cinq épreuves d'admissibilité et cinq épreuves d'admission dont la dernière est facultative.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition portant sur l'**évolution générale politique, économique, sociale et culturelle du monde contemporain** (durée : 4 h ; coef. 4).
2. Composition portant sur les **questions internationales** (durée : 4 h ; coef. 4)
3. Epreuve comprenant une série de six à dix questions à réponse courte portant sur les **enjeux économiques et de développement internationaux** ainsi que sur le **droit public** (durée : 4 h ; coef. 4) ;

N.B. : chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

A l'Institut, la préparation de cette épreuve est divisée en deux :

- a) Épreuve comprenant une série de trois à cinq questions à réponse courte (QRC) portant sur **enjeux économiques et de développement internationaux** (durée : 2 h ; coef. 2)
- b) Épreuve comprenant une série de trois à cinq questions à réponse courte (QRC) portant sur le **droit public** (durée : 2 h ; coef. 2) ;
4. Épreuve d'**anglais** (durée totale de l'épreuve : 3 h ; coef. 2 ; toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire). L'épreuve consiste en deux sous-épreuves :

- a) Rédaction en anglais d'une note à partir de documents en anglais.
- b) Rédaction en français d'une note à partir de documents en anglais.

A l'Institut, le candidat partira des mêmes documents.

5. Épreuve de **deuxième langue vivante** (durée totale de l'épreuve : 3 h ; coef. 2 ; toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire). L'épreuve consiste en deux sous-épreuves :

- a) Rédaction, dans la langue choisie, d'une note à partir de documents dans cette langue.
- b) Rédaction en français d'une note à partir de documents dans la langue choisie.

*A l'Institut, le candidat partira des mêmes documents. L'épreuve n'est préparée qu'en **espagnol** même si le candidat peut également choisir de passer cet écrit en italien ou en portugais.*

Épreuves orales d'admission :

Les épreuves orales d'admission des concours externe pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) sont les suivantes :

1. **Entretien avec le jury**, à partir d'un texte tiré au sort, visant à apprécier les aptitudes, la personnalité et les motivations du candidat (préparation : 20 mn ; durée 45 mn ; coef. 6).
2. Interrogation, à partir d'un sujet tiré au sort portant sur l'**Union européenne** (préparation : 20 mn ; durée : 20 mn ; coef. 4).
3. Épreuve d'**anglais** consistant en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte rédigé en anglais (préparation : 30 mn ; durée : 30 mn ; coef. 3 ; toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire).
4. Épreuve dans la **langue choisie pour la cinquième épreuve d'admissibilité**, consistant en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte rédigé dans cette langue (préparation : 30 mn ; durée : 30 mn ; coef. 3 ; toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire).

*A l'Institut, l'épreuve n'est préparée qu'en **espagnol** même si le candidat peut également avoir choisi de passer cet oral en italien ou en portugais.*

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

5. Épreuve **facultative** portant sur une **troisième langue étrangère** sélectionnée parmi les langues suivantes, et non choisie pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'épreuve de langue facultative consiste en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte rédigé dans cette langue (préparation : 20 mn ; durée : 20 mn ; coef. 1).

Seuls comptent, en vue de l'admission, les points au-dessus de 10 sur 20.

A l'Institut, l'épreuve n'est préparée qu'en **allemand** même si le candidat peut également choisir de passer cet oral en espagnol (si non choisi pour la 5e épreuve écrite d'admissibilité et donc pour la 4e épreuve orale d'admission) ou en arabe (littéral), chinois (mandarin), espagnol, hébreu, hindi, italien, japonais, persan, portugais, russe, swahili ou turc.

b) Le concours d'attaché de la sécurité extérieure comporte trois épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission, préparées à l'Institut, dont la dernière est facultative.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. La rédaction d'une note de synthèse (durée 4 h ; coef. 5)

N.B. : la note de synthèse est établie à partir d'un dossier portant sur un sujet économique, politique, de relations internationales ou de société et pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées de trente pages maximum permettant de vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

2. Une épreuve d'anglais (durée 2 h ; coef. 3)

N.B. : l'épreuve est constituée d'une série de quatre questions à réponse courte (QRC) traitant de problématiques dans les domaines européen, international et économique, rédigées en langue anglaise et nécessitant une réponse rédigée en langue anglaise. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page au total. Aucun dictionnaire n'est autorisé pour l'épreuve de langue.

3. Une épreuve de spécialité (durée 4 h ; coef. 8)

N.B. : L'épreuve consiste à répondre à une série de questions, portant sur la spécialité choisie. Les spécialités retenues par l'IPAG de Paris sur les quatre possible sont :

- Rédaction et analyse dans les domaines de la **géopolitique** ;
- Rédaction et analyse dans le domaine de **l'administration générale (*)**.

Le niveau requis est celui de la licence études internationales ou de la licence d'administration économique et sociale (AES). Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

() Ne sont pas retenues les deux spécialités suivantes :*

1. Sciences et technologie dont les matières sont informatique, chimie, biologie, sciences pour l'ingénieur, génie civil, génie climatique, génie électrotechnique (matières sélectionnées déterminées dans l'arrêté d'ouverture du concours) ;
2. Langues et civilisations (langues sont déterminées dans l'arrêté d'ouverture du concours, le dossier, les questions ainsi que les réponses des candidats étant rédigés dans la langue demandée et portent sur les questions internationales de la zone linguistique choisie).

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Épreuves orales d'admission :

1. Un entretien avec le jury (durée : 45 mn dont 10 mn au plus de présentation ; coef. 6) ; toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

N.B. : l'entretien vise à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète. Il débute par une présentation du candidat, de son parcours, de sa motivation et se poursuit par des questions de mise en situation professionnelles simples notamment dans les domaines du renseignement, de la gestion, des techniques managériales, de la négociation, ceci afin de déterminer la capacité du candidat à réagir dans un contexte professionnel donné, d'apprécier son aptitude à la recherche de solutions rapides et efficaces à une problématique particulière ainsi que sa clairvoyance et sa finesse de jugement.

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat établit une fiche individuelle de renseignement. Il l'adresse au service organisateur du concours en même temps que son dossier d'inscription. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé d'une durée de 10 minutes au plus. La fiche individuelle de renseignement est disponible à l'ouverture du concours sur le site internet de la direction générale de la sécurité extérieure à l'adresse suivante : www.defense.gouv.fr/dgse.

2. Une épreuve orale obligatoire en langue anglaise (durée : 15 mn précédées d'une préparation de 15 mn ; coef. 2) ; toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

N.B. : l'épreuve consiste en un entretien à partir de la lecture, de la traduction partielle et du commentaire d'un texte rédigé en anglais

3. Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : 30 mn précédées d'une préparation de 10 mn ; coef. 3).

N.B. : cette épreuve orale interactive consiste en un jeu de rôle à partir d'un sujet tiré au sort permettant de mieux apprécier les aptitudes comportementales et relationnelles du candidat, sa capacité à travailler en équipe et à encadrer une équipe ainsi que ses facultés d'adaptation.

4. Une épreuve orale facultative dans une langue autre que l'anglais (durée : 15 mn précédées d'une préparation de 15 mn ; coef. 1 (*)).

L'épreuve consiste en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : **allemand**, arabe littéral, chinois, **espagnol**, portugais, russe, japonais, turc, farsi, coréen, choisie par la candidat au moment de son inscription au concours (**).

N.B. : l'épreuve n'est préparée à l'IPAG de Paris qu'en allemand ou en espagnol. Pour les autres langues vivantes : arabe littéral, chinois, portugais, russe, japonais, turc, farsi ou coréen, la préparation est libre.

() La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère du recrutement sur épreuves de sélection n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20. Les points supplémentaires obtenus à l'épreuve facultative sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires, en vue de l'établissement de la liste d'admission.*

*(**) Les candidats ayant opté pour la spécialité langue à l'écrit ne pourront pas prendre la même langue pour l'épreuve facultative.*

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits d'admissibilité ou des oraux d'admission du plus prochain concours externe : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et les **entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin**, en principe. Des entraînements oraux peuvent être organisés hors cours ou TD, pour tous, avant l'admissibilité, et pour les admissibles, après l'admissibilité.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et à tous les entraînements oraux auxquels le candidat s'est préalablement inscrit, hors cours ou travaux dirigés (TD). La présence aux écrits suppose une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:

► PROFIL RECOMMANDÉ

CALENDRIER GENERAL DES CANDIDATURES/INSCRIPTIONS A L'IPAG

L'IPAG de Paris organise des portes ouvertes/réunions d'informations vers la mi-mai.

- Pour connaître le calendrier de nos réunions d'informations :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/calendrier-de-nos-reunions-dinformations-mai-2021>

A partir de cette date, les candidatures s'ouvriront sur la plateforme sécurisée de Paris 2.

La période de candidature à notre préparation se clôturera tout début juillet, et les candidats admis à s'inscrire seront avertis par mail, et auront 2 semaines pour réaliser leur inscription.

La pré-rentree à généralement lieu mi-septembre.

Les enseignements débutent le lendemain.

Voici, la liste des pièces à joindre lors de votre candidature :

- 1 copie d'une pièce d'identité ;
- 1 lettre de motivation en une page ;
- 1 curriculum vitæ en une page, avec photographie d'identité récente, détaillant le parcours universitaire ;
- 1 copie du relevé de notes du BAC
- 1 copie des relevés de notes de la L3, et des éventuels diplômes supérieurs ;
- 1 copie des relevés de note d'admissibilité des concours passés (si vous en avez passé)

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- frais de dossier (16€) à régler lors de la candidature sur la plateforme sécurisée Paris 2

Pour tout savoir sur les tarifs et la procédure de candidature/inscription pour la rentrée prochaine, rendez-vous notre page dédiée :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/annee-2021-2022-calendrier-des-inscriptions>

Pour votre information, le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PROGRAMME

Les concours préparés : les enseignements et entraînements écrits et oraux des deux semestres sont définis, dans un souci d'efficacité, sur le programme de deux concours principalement préparés : le concours externe de secrétaire des affaires étrangères - cadre général (arrêté du 31 décembre 2010) et le concours externe d'attaché de la sécurité extérieure (arrêté du 6 juin 2017).

a) Le concours de secrétaire des affaires étrangères comporte six épreuves d'admissibilité et six épreuves d'admission, préparées à l'Institut, dont la dernière est facultative.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition sur un sujet actuel à caractère politique, économique, social ou culturel (4 h, coef. 7)
2. Composition sur la société internationale, le droit international public et les relations internationales depuis 1914 (4 h, coef. 6)
3. Composition au choix (3 h, coef. 5) : problèmes économiques internationaux ou questions européennes
4. Composition sur un sujet de culture générale concernant les pays du continent américain ou d'Europe occidentale (3 h, coef. 2)
5. Anglais : QCM de grammaire, structures et usages de la langue + rédaction d'une note et d'une fiche de synthèse (3 h, coef. 3)
6. Espagnol, italien ou portugais au choix : QCM de grammaire, structures et usages de la langue + rédaction d'une note et d'une fiche de synthèse (3 h, coef. 2)

N.B. : l'épreuve n'est préparée qu'en espagnol.

Épreuves orales d'admission :

1. Commentaire d'un texte en français d'ordre général et entretien avec le jury (55 min, coef. 6)
2. Interrogation sur le droit public (20 min, coef. 4)
3. Interrogation sur la matière non choisie dans la 3ème épreuve écrite : économie ou questions européennes (20 min, coef. 4)
4. Anglais : lecture, traduction et commentaire d'un texte rédigé dans la langue (30 min, coef. 3)
5. Espagnol, italien ou portugais (la même que celle choisie pour l'écrit) : lecture, traduction et commentaire d'un texte rédigé dans la langue (30 min, coef. 2)

N.B. : l'épreuve n'est préparée qu'en espagnol.

6. Épreuve facultative de lecture, traduction et commentaire d'un texte dans une troisième langue vivante (20 min, coef. 1) au choix : allemand, arabe oriental, chinois, espagnol, grec, italien, néerlandais, polonais, portugais, roumain ou russe.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

N.B. : l'épreuve n'est préparée qu'en allemand.

b) Le concours d'attaché de la sécurité extérieure comporte trois épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission, préparées à l'Institut, dont la dernière est facultative.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. La rédaction d'une note de synthèse (durée 4 h ; coef. 5)

N.b.B : la note de synthèse est établie à partir d'un dossier portant sur un sujet économique, politique, de relations internationales ou de société et pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées de trente pages maximum permettant de vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

2. Une épreuve d'anglais (durée 2 h ; coef. 3)

N.B. : L'épreuve est constituée d'une série de quatre questions à réponse courte (QRC) traitant de problématiques dans les domaines européen, international et économique, rédigées en langue anglaise et nécessitant une réponse rédigée en langue anglaise. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page au total. Aucun dictionnaire n'est autorisé pour l'épreuve de langue.

3. Une épreuve de spécialité (durée 4 h ; coef. 8)

N.B. : L'épreuve consiste à répondre à une série de questions, portant sur la spécialité choisie. Les spécialités retenues par l'IPAG de Paris sur les quatre possibles sont :

- Rédaction et analyse dans les domaines de la **géopolitique** ;
- Rédaction et analyse dans le domaine de l'**administration générale** (*).

Le niveau requis est celui de la licence études internationales ou de la licence d'administration économique et sociale (AES). Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

(Ne sont pas retenues les deux spécialités suivantes : 1° sciences et technologie dont les matières sont informatique, chimie, biologie, sciences pour l'ingénieur, génie civil, génie climatique, génie électrotechnique (matières sélectionnées déterminées dans l'arrêté d'ouverture du concours) 2° langues et civilisations (langues sont déterminées dans l'arrêté d'ouverture du concours, le dossier, les questions ainsi que les réponses des candidats étant rédigés dans la langue demandée et portent sur les questions internationales de la zone linguistique choisie.*

Épreuves orales d'admission :

1. Un entretien avec le jury (durée : 45 mn dont 10 mn au plus de présentation ; coef. 6) ; toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

N.B. : L'entretien vise à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète. Il débute par une présentation du candidat, de son parcours, de sa motivation et se poursuit par des questions de mise en situation professionnelles simples notamment dans les domaines du renseignement, de la gestion, des techniques managériales, de la négociation, ceci afin de déterminer la capacité du candidat à réagir dans un contexte professionnel donné, d'apprécier son aptitude à la recherche de solutions rapides et efficaces à une

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

problématique particulière ainsi que sa clairvoyance et sa finesse de jugement.

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat établit une fiche individuelle de renseignement. Il l'adresse au service organisateur du concours en même temps que son dossier d'inscription. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé d'une durée de 10 minutes au plus. La fiche individuelle de renseignement est disponible à l'ouverture du concours sur le site internet de la direction générale de la sécurité extérieure à l'adresse suivante : www.defense.gouv.fr/dgse.

2. Une épreuve orale obligatoire en langue anglaise (durée : 15 mn précédées d'une préparation de 15 mn ; coef. 2) ; toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

N.B. : l'épreuve consiste en un entretien à partir de la lecture, de la traduction partielle et du commentaire d'un texte rédigé en anglais

3. Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : 30 mn précédées d'une préparation de 10 mn ; coef. 3).

N.B. : cette épreuve orale interactive consiste en un jeu de rôle à partir d'un sujet tiré au sort permettant de mieux apprécier les aptitudes comportementales et relationnelles du candidat, sa capacité à travailler en équipe et à encadrer une équipe ainsi que ses facultés d'adaptation.

4. Une épreuve orale facultative dans une langue autre que l'anglais (durée : 15 mn précédées d'une préparation de 15 mn ; coef. 1 (*)).

L'épreuve consiste en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : **allemand**, arabe littéral, chinois, **espagnol**, portugais, russe, japonais, turc, farsi, coréen, choisie par le candidat au moment de son inscription au concours (**).

N.B. : l'épreuve n'est préparée à l'IPAG de Paris qu'en allemand ou en espagnol. Pour les autres langues vivantes : arabe littéral, chinois, portugais, russe, japonais, turc, farsi ou coréen, la préparation est libre.

() La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère du recrutement sur épreuves de sélection n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20. Les points supplémentaires obtenus à l'épreuve facultative sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires, en vue de l'établissement de la liste d'admission.*

*(**) Les candidats ayant opté pour la spécialité langue à l'écrit ne pourront pas prendre la même langue pour l'épreuve facultative.*

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits d'admissibilité ou des oraux d'admission du plus prochain concours externe : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et les **entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin**, en principe. Des entraînements oraux peuvent être organisés hors cours ou TD, pour tous, avant l'admissibilité, et pour les admissibles, après l'admissibilité.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et à tous les entraînements oraux auxquels le candidat s'est préalablement inscrit, hors cours ou travaux dirigés (TD). La présence aux écrits suppose une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► CONTACT

Coordonnateur : [Thomas PERROUD](#), professeur agrégé de droit public

Gestionnaire : Alexandra EL FOUNTI

Courriel : ipag@u-paris2.fr

Tél. : + 33 (0)1 53 63 86 31

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-aux-concours-de-relations-externes-concours-externes>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université